

Je  CHANGE.fr

On gagne toujours à comparer



La libéralisation des marchés de l'énergie : bilan et perspectives (2007-2015)

Sommaire

1. L'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence, une construction inaboutie	p.5
A - L'ouverture des marchés à la concurrence : bref historique et rappel des objectifs	p.5
B - Un point sur l'ouverture des marchés au 1 ^{er} trimestre 2015.....	p.8
2. La survivance de freins persistants à davantage de concurrence	p.12
A - Le comportement des Français utilisateurs de comparateurs d'offres en énergie	p.12
B - L'évolution des mentalités des Français en huit ans (2007-2014)	p.17
3. Quelles perspectives à venir pour l'ouverture des marchés ?	p.25
A - Non, l'augmentation des prix ressentie n'est pas due à la libéralisation du secteur	p.25
B - Quelques recommandations en faveur de davantage de concurrence	p.28

L'avis du Président de JeChange.fr



« Huit années déjà se sont écoulées depuis l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence. À la consultation de cette étude, le lecteur pourrait à première vue y dresser le constat d'un échec. Échec, car la place conquise par les fournisseurs alternatifs sur le segment des offres à prix libres est réduite à la partie congrue. Échec, car une large majorité de Français ignorent toujours les modalités pratiques induites par un changement de fournisseur. Échec enfin, car les entreprises historiques de l'énergie sont toujours autant ancrées dans les esprits et continuent de marquer de leur empreinte les comportements d'une majorité de ménages.

Ce serait pour autant faire fi du chemin parcouru par ces fournisseurs alternatifs. Certes, la route est toujours abrupte pour ces nouveaux opérateurs. Toutefois, aujourd'hui, Direct Énergie et Eni, pour ne citer que deux d'entre eux, peuvent se targuer de bousculer les anciens monopoles du secteur, notamment par la compétitivité de leurs offres. Au-delà, une conjonction de facteurs à l'instar de l'extinction programmée des tarifs réglementés à destination des professionnels, mais également le déploiement des compteurs intelligents Linky comme Gazpar sont des éléments de nature à participer à l'ouverture – lente – mais irréversible de ces marchés.

JeChange.fr, présent dès les débuts de la libéralisation de ce secteur, a souhaité en ces pages donner à lire le témoignage d'un comparateur allié du pouvoir d'achat des Français. Numéro 1 de la réduction des factures courantes, nous n'avons eu et n'aurons de cesse, à notre niveau, de participer à la connaissance de cette liberté offerte au consommateur de choisir son fournisseur d'énergie. Une liberté là encore trop méconnue mais qui s'inscrit pourtant, rappelons-le, au plus grand bénéfice du budget des ménages. »

Gaël DUVAL

Président-fondateur de JeChange.fr

En résumé

- ✓ Si la libéralisation du marché n'a vraiment commencé en France qu'au tournant du siècle, ce processus a été, en réalité, **engagé dès les années 1990**.
- ✓ Au 1^{er} mars 2015, **90 % des particuliers** demeurent **abonnés aux tarifs réglementés d'EDF** pour l'électricité.
- ✓ À la même date, **65 % des sites résidentiels** restent **abonnés aux tarifs réglementés d'Engie** (ex GDF Suez) pour le gaz.
- ✓ Des offres à prix libres de fournisseurs alternatifs proposent pourtant des **remises pouvant aller de 5 à plus de 10 %** en comparaison des TRV.
- ✓ 1 Français sur 10 a utilisé un **comparateur en énergie** au moins une fois au cours des douze derniers mois, et 90 % de ses utilisateurs jugent que ce dernier leur a permis de **réaliser des économies**.
- ✓ Une majorité de Français (54 %) estiment que leur facture d'énergie représente **un poste de dépense « trop important »**.
- ✓ **168 € par an** : c'est la somme d'argent que devrait leur faire économiser un concurrent pour motiver les Français à changer de fournisseur d'énergie.
- ✓ **Seulement 50 % des Français** ont conscience du droit de choisir un nouveau fournisseur d'électricité, contre 54 % d'entre eux pour le gaz.
- ✓ **7 Français sur 10** sont d'avis que la disparition des monopoles de l'énergie est plutôt une « bonne chose » (71 %).
- ✓ **58 % des Français utilisent à tort l'expression « compteur EDF »** pour désigner leur compteur électrique.
- ✓ Expliquer l'augmentation du **coût de l'énergie** par l'ouverture des marchés à la concurrence est abusif (**causes exogènes** : rattrapage tarifaire, fiscalité croissante...).
- ✓ L'apparition des **compteurs communicants** et une meilleure **sensibilisation** des particuliers permettraient de dynamiser une ouverture – lente mais certaine – des marchés de l'énergie.
- ✓ **JeChange.fr** s'engage en faveur d'une démocratisation du réflexe de **comparer les offres comme les fournisseurs**, et ce, au bénéfice du pouvoir d'achat des Français.

1. L'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence, une construction inaboutie

A - L'ouverture des marchés à la concurrence : bref historique et rappel des objectifs

L'ouverture à la concurrence : historique et rappel des objectifs

D'un système confortablement assis sur le monopole historique de GDF et EDF, les marchés du gaz et de l'électricité ont connu une **évolution profonde** en seulement une vingtaine d'années. L'ouverture progressive à la concurrence s'est traduite par un libre choix du fournisseur d'énergie pour un nombre croissant de clients, jusqu'à concerner l'intégralité des particuliers et des professionnels au 1^{er} juillet 2007. Avec, à la clé, la perspective de réaliser des économies substantielles et de faire baisser le coût de l'énergie pour tous les consommateurs.

Quels **mécanismes** et, surtout, quelles **motivations** ont joué dans la mise en œuvre de ce processus initié par l'Union européenne ?

Un marché intérieur de l'énergie, pour quoi faire ?

Initiée à la fin des années 1990, la libéralisation des marchés nationaux de l'énergie dans les différents pays de l'Union européenne a pour but de créer un « **marché intérieur de l'énergie** » au niveau européen. Cette volonté fait, elle-même, suite à l'Acte unique européen signé en 1986, relatif à la création d'un marché unique dans toute la zone pour l'échange des biens, des marchandises et des services. La libre concurrence, en matière énergétique, repose plus spécifiquement sur deux principes fondateurs : le libre choix du fournisseur pour tous les consommateurs particuliers ou professionnels, ainsi que la libre installation des producteurs d'énergie partout en Europe.

La mise en œuvre de ce grand marché intérieur de l'énergie au niveau européen a été motivée par **plusieurs objectifs** :

- Il s'agit tout d'abord, et en priorité, d'assurer la **sécurité de l'approvisionnement énergétique** du continent européen, en favorisant l'installation de nouveaux sites de production qui augmenteront la capacité de production globale à l'échelle du continent. L'interconnexion améliorée entre les différents réseaux gaziers et d'électricité des États-membres doit par ailleurs avoir pour effet de combler plus facilement les déséquilibres de production et de consommation de chaque zone.

- Par le jeu d'une concurrence saine entre les producteurs et entre les fournisseurs, l'autre enjeu majeur consiste à maintenir des **prix bas ou modérés de l'énergie**, de façon à préserver le pouvoir d'achat de tous les consommateurs et à éviter que des situations de précarité énergétique ne se développent.
- Ce marché harmonisé est enfin censé favoriser une **approche environnementale et durable** de la politique énergétique communautaire, dans la droite ligne des engagements contenus dans le protocole de Kyoto de 1997. Cette obligation passe notamment par l'accroissement de la part relative des énergies renouvelables au sein du mix énergétique européen.

Années 1990 et 2000 : une ouverture progressive à la concurrence

Si la libéralisation du marché n'a vraiment commencé en France qu'au tournant du siècle, il convient de rappeler que le processus a été, en réalité, **engagé dès les années 1990**.

Deux **directives communautaires**, concernant respectivement l'électricité et le gaz, ont tout d'abord été publiées en 1996 et 1998. Rappelons que les directives sont des textes émis par les institutions de l'Union européenne, et dont la valeur normative est soumise à une transposition dans le droit national de chaque État-membre. L'ouverture du marché du gaz et de l'électricité en France a donc été réalisée progressivement, au fur et à mesure de la transposition des directives communautaires via des lois nationales.

Dès février 1999, le libre choix du fournisseur d'électricité a par exemple été offert aux **entreprises industrielles les plus consommatrices**, et dont l'index annuel dépassait 100 GWh : un tel profil correspondait, à l'époque, à environ 200 sites répertoriés en France. Le calendrier s'est ensuite accéléré, avec l'abaissement du palier de consommation requis à seulement 16 GWh, dès le 1^{er} février 2000 (ce qui a fait passer le nombre de clients éligibles à environ 1600), puis à 7 GWh au 1^{er} février 2003, pour un total de plus de 3 000 sites éligibles.

La généralisation à l'ensemble des consommateurs de gaz et d'électricité s'est ensuite réalisée en deux temps, avec tout d'abord une ouverture à tous les **professionnels et toutes les collectivités** locales au 1^{er} juillet 2004, puis enfin une extension à l'ensemble des **clients particuliers** le 1^{er} juillet 2007.

Nombre de sites	~200	~1 600	~3 100	~4,5 millions	~30 millions
Type de clients	Entreprises + de 100 GWh	Entreprises + de 16 GWh	Entreprises + de 7 GWh	Professionnels & Collectivités locales	Tous les particuliers
	Février 1999	Février 2000	Février 2003	Juillet 2004	Juillet 2007

Source : www.energie-info.fr

Dans le même temps, et dans le cadre d'une série de réglementations regroupées sous l'appellation de « **deuxième paquet énergie** », plusieurs directives et règlements communautaires venaient préciser différentes modalités de l'ouverture des marchés. Ces textes concernaient, entre autres, l'encadrement des échanges transfrontaliers d'électricité (règlement 1228/2003).

Troisième « paquet énergie » : de nombreux ajustements

Initié dès 2007, le **troisième « paquet énergie »** consiste en une nouvelle série de textes réglementaires produits par les institutions de l'Union européenne, adoptés par le Parlement européen le 22 avril 2009 et transposés en droit français en 2011. Dans la droite ligne des premiers objectifs du nouveau marché intérieur de l'énergie, ce corpus vise à renforcer ou détailler certains points importants :

- La pérennisation des **nouveaux droits des consommateurs** passe par plusieurs mesures symboliques, dont la réduction à trois semaines du délai maximal acceptable pour changer de fournisseur, le principe d'un guichet unique pour toute demande d'information, ou encore une obligation d'indépendance pour le médiateur de l'énergie.
- Afin de préserver la **neutralité absolue du réseau**, les transporteurs doivent bénéficier d'une indépendance formelle par rapport aux autres acteurs du marché, et notamment vis-à-vis des producteurs et des fournisseurs. Cette précaution doit notamment permettre d'éviter l'émergence de groupes verticaux qui prendraient le contrôle de l'intégralité de la chaîne énergétique.
- Comme c'est le cas en France avec la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), le respect de la concurrence et des règles du marché font l'objet d'un contrôle par des **autorités spécialisées**, capables au besoin d'émettre des sanctions lourdes. Les pouvoirs de ces institutions tendent à être renforcés de façon significative par le troisième paquet énergie.

Quels chantiers pour l'énergie à l'horizon 2020 ?

Afin de faciliter la gestion des ressources sur le réseau et d'optimiser la consommation des ménages et des professionnels, il est prévu une installation massive de **nouveaux compteurs « intelligents »** à l'horizon de 2020. Ces appareils permettront, grâce à la transmission automatisée des index de consommation, des économies tant du point de vue du distributeur que de celui du client. Au moins 80% des consommateurs européens devront en être pourvus avant 2020. En France, les deux projets en la matière sont **Linky** pour l'électricité et **Gazpar** pour le gaz naturel.

Les autres priorités fixées par la Direction de l'Énergie de la Commission européenne incluent un nouveau **renforcement du marché intérieur**, le développement continu des infrastructures de transport et de production ainsi qu'une nouvelle réflexion sur la protection des consommateurs.

Rappelons enfin que 2020 devrait être une étape importante dans le domaine du **développement durable** : l'Union européenne, en 2009, s'est en effet engagée pour cette date à une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre (par rapport au niveau de 1990) et à une baisse de 20 % de sa consommation d'énergie primaire... au sein de laquelle les énergies renouvelables devront, également, représenter au moins 20 %.

B - Un point sur l'ouverture des marchés au 1^{er} trimestre 2015

Le dernier rapport de l'**observatoire des marchés de l'électricité et du gaz naturel**, publié par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), permet de faire un point sur l'ouverture à la concurrence de ces deux secteurs très sensibles au cours du premier trimestre 2015. Alors même que des dates importantes se profilent pour le basculement des plus gros consommateurs non résidentiels vers les offres au tarif libre, quelles sont les forces et les faiblesses actuelles du marché de l'énergie ?

Si le rythme de « recrutement » des nouveaux abonnés tend à s'accélérer, il est incontestable que les **deux secteurs restent très concentrés**, à commencer par celui de l'électricité, qui peine à trouver un nouvel équilibre.

Marché de l'électricité : une ouverture faible mais en progrès

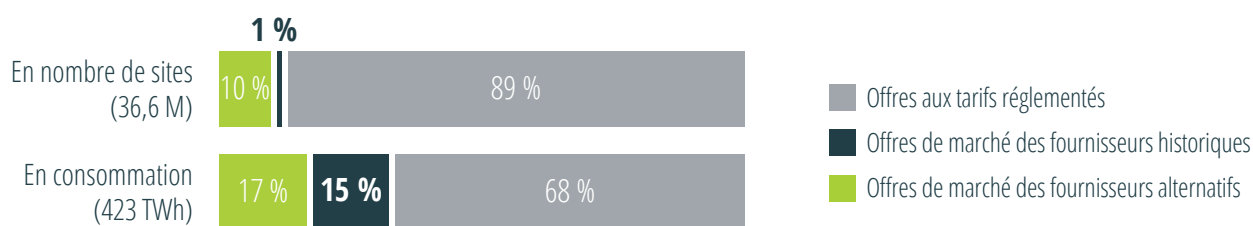
L'électricité : un marché encore très concentré début 2015

Les chiffres sont sans appel : sans surprise, les tarifs réglementés de vente (TRV) de l'opérateur historique EDF continuent à représenter une part très importante du marché de l'électricité. Au total, les 31,6 millions de sites résidentiels recensés (c'est-à-dire les particuliers) restent, pour **90 % d'entre eux, abonnés aux TRV**. 10 % seulement ont fait le choix d'une offre libre chez un fournisseur alternatif. Les offres libres d'EDF, quant à elles, séduisent à peine 9 000 foyers, soit une part infime équivalente à 0,02 % du marché ! Un résultat bien moins bon que celui de son homologue Engie (ex GDF Suez) dans le gaz.

Le marché est presque **autant concentré parmi les clients non résidentiels** : les TRV continuent ainsi à s'appliquer à 78 % des 41 000 « grands » sites, à 92 % des sites « moyens » et à 85 % des plus petits professionnels, pour une moyenne de 85,77 %. EDF y est toutefois en meilleure posture, puisque ses offres en tarif libre représentent 4,90 % du marché. Cette ouverture, encore relativement faible, est d'autant plus surprenante que le calendrier devrait inciter de nombreux professionnels à réévaluer leur abonnement d'électricité : au 1^{er} janvier 2016, en effet, les TRV disparaîtront pour toutes les puissances souscrites d'un niveau supérieur à 36 kVa.

Tous sites confondus, 68 % de la consommation d'électricité correspond encore aux offres à tarifs réglementés. 17 % sont imputables aux offres des fournisseurs alternatifs et 15 % aux offres libres d'EDF, pour un total de 423 TWh.

Répartition des sites d'électricité par type d'offres au 31 mars 2015



Source : Observatoire des marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel au 1^{er} trimestre 2015 - Commission de Régulation de l'Énergie

Une croissance de plus en plus rapide des fournisseurs alternatifs...

Chez les particuliers, les offres en tarif libre ne représentent encore qu'un petit dixième du marché et **affichent une relative stagnation**. 174 000 clients supplémentaires ont souscrit une offre de marché au cours du premier trimestre 2015 : un chiffre à comparer avec les 178 000 recensés au trimestre précédent. Les fournisseurs alternatifs couvrent désormais 10,1 % des particuliers.

L'évolution semble encore **plus timide du côté des clients non résidentiels**. Avec seulement 17 000 clients supplémentaires entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2015, la part de marché des fournisseurs alternatifs s'élève désormais à 9,2 %.

...sans doute liée à la hausse continue des tarifs réglementés

L'observatoire des marchés de l'électricité et du gaz confirme l'impression de nombreux Français : depuis environ dix ans, la hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité n'a rien d'une fiction. Par l'effet de la **hausse du coût de l'énergie** elle-même et, surtout, de la fiscalité associée, la facture annuelle moyenne d'un abonné à un tarif Base de 6 kVA est passé de **310 € en août 2006 à 420 € en novembre 2014**. Même constat pour un abonné au tarif HP/HC avec un compteur de 9 kVA : sur la même période, la facture passe de moins de 1 000 € à plus de 1 200 €.

La comparaison des offres existantes sur le marché

Sans qu'elles représentent des opportunités exceptionnelles, plusieurs offres de marché font actuellement mieux que les tarifs réglementés d'EDF. Du côté des **formules à prix indexés**, les contrats parmi les plus compétitifs se situent chez Happ'e ou encore chez Direct Energie, avec des réductions pouvant aller de 1 % (offre 100 % Pur Jus de Direct Energie) à 5 % (offre Online de Direct Energie et Happ'e de GDF Suez DolceVita).

Certaines **offres à prix fixe** garantissent une réduction aux alentours de 5 % par rapport aux tarifs réglementés, chez un plus grand nombre d'opérateurs tels que Proxelia et Engie.

Marché du gaz : un calendrier qui favorise la concurrence

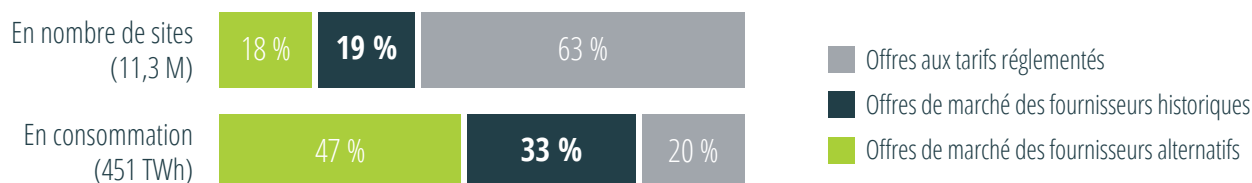
Un marché légèrement moins concentré que celui de l'électricité

Au 31 mars 2015, 10,6 millions de sites résidentiels disposent d'une offre en gaz naturel. 65 % d'entre eux, soit **les deux tiers, restent abonnés aux tarifs réglementés** de vente commercialisés par Engie (qui s'appelait encore GDF Suez à l'époque). Le reste du marché se partage équitablement entre les offres de marché diffusées par les fournisseurs alternatifs (18 % des clients) et celles d'Engie (17 % des clients). De fait, l'opérateur historique a réussi à capter jusqu'ici une part importante des clients qui ont souhaité quitter les tarifs réglementés, notamment grâce à une politique de démarchage très volontariste. Cette tendance connaîtra peut-être une évolution prochaine, avec l'obligation faite à Engie de communiquer ses données de clientèle aux fournisseurs alternatifs.

Les offres de marché sont désormais **prépondérantes chez les clients non résidentiels**. Elles représentent logiquement 100 % des contrats pour les très gros consommateurs industriels, directement reliés au réseau de transport de GRTgaz et TIGF, mais aussi 71 % des quelques 667 000 sites non résidentiels reliés au réseau de distribution.

Tous sites confondus, la consommation totale de 451 TWh est désormais attribuable à 80 % aux offres de marché. Ce chiffre important, évidemment, est à mettre en rapport avec le fait que les plus gros consommateurs sont aussi les plus largement abonnés à ce type d'offres.

Répartition des sites de gaz naturel par type d'offres au 31 mars 2015



Source : Observatoire des marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel au 1^{er} trimestre 2015 - Commission de Régulation de l'Énergie

Les fournisseurs alternatifs gagnent du terrain

Chez les clients particuliers, la progression des offres de marché sur un trimestre est **bien plus significative** que dans le secteur de l'électricité. 296 000 nouveaux clients ont fait le choix d'abandonner les tarifs réglementés de vente contre 254 000 au trimestre précédent.

75 000 nouveaux sites non résidentiels ont quitté les tarifs réglementés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2015. À l'inverse des particuliers, le ratio est cette fois **plutôt favorable aux fournisseurs alternatifs**, plus nombreux sur ce segment du marché. En gaz naturel, 474 000 sites sur un total de 668 000 sont en offres de marché, dont 220 000 chez un fournisseur alternatif (soit 46 % des sites en offres de marché).

Les offres en tarif libre sont favorisées par un effet calendrier...

Les tarifs réglementés de vente connaissent une **extinction progressive** pour certains des plus gros consommateurs non résidentiels. Pour rappel, les consommateurs professionnels et les syndicats de copropriété affichant une consommation supérieure à 200 MWh par an devaient avoir, impérativement, opté pour une offre de marché au 1^{er} janvier 2015. La même obligation pèsera dès le 1^{er} janvier 2016 sur les mêmes catégories de clients dès lors que leur consommation dépasse 150 MWh par an.

Ces échéances encouragent évidemment les professionnels concernés à prendre les devants et à quitter les tarifs réglementés dans de bonnes conditions, ce qui explique en partie les bons chiffres détaillés ci-dessus. Pourtant, même la loi peut parfois avoir du mal à vaincre **la simple inertie des clients** : le rapport de l'observatoire précise ainsi qu'au 31 mars 2015, 12 % des sites concernés par la suppression des TRV au 1^{er} janvier 2015 disposent encore d'un contrat en offre transitoire !

...et des prix compétitifs

Les tarifs réglementés du gaz **tendent à stagner** depuis environ deux ans. Pour un client gaz naturel de classe B1 (usage chauffage) et dont la consommation annuelle s'élève à 17 000 kWh, la facture était d'environ 1 200 € à la fin 2012 et reste globalement au même niveau à la fin 2014 : la baisse du coût de l'énergie a été compensée par la hausse assez importante de la fiscalité, à commencer par la TICGN.

Face à cette évolution incertaine des tarifs publics, les particuliers peuvent être séduits par certaines **offres de marché à prix indexé ou fixe**. Dans le premier cas, des formules comme ENI Essentiel ou Direct Energie Online permettent de bénéficier d'une réduction de 4 à 6 %. Dans le second cas, des fournisseurs alternatifs tels que Lampiris (offre 100 % service client) et Eni (offre Web 3 ans) proposent un tarif jusqu'à 10 % moins cher que les TRV.

2. La survivance de freins persistants à davantage de concurrence

A - Le comportement des Français utilisateurs de comparateurs d'offres en énergie

JeChange.fr a passé commande d'un **sondage exclusif** à l'institut OpinionWay au mois d'avril 2015, centré sur le comportement des Français utilisateurs de comparateurs en ligne et leur comportement quant à un changement d'offre. De cette étude découlent les enseignements qui suivent.

10 % des Français ont utilisé un comparateur d'offres en énergie au cours des douze derniers mois. Il s'agit d'un public mixte, comprenant autant de femmes que d'hommes, plutôt soit jeune (18-24 ans) soit senior (65 ans et +). Cette audience est formée principalement de foyers composés de CSP- et d'inactifs, pour lesquels la tranche de revenus la plus basse (< 1 000 € mensuels) de l'étude est majoritaire.



Source : Sondage JeChange.fr/OpinionWay : « Les Français et les changements de fournisseurs » - Avril 2015

De loin, les comparateurs d'offres en énergie recueillent **le plus fort taux de satisfaction** de la part des internautes (83 % se répartissant en 24 % de « très satisfaits » et 59 % de « satisfaits »), un chiffre à mettre en balance avec le degré de satisfaction d'autres comparateurs (66 % de satisfaits pour les comparateurs bancaires, 58 % de satisfaits pour les comparateurs de mutuelles).

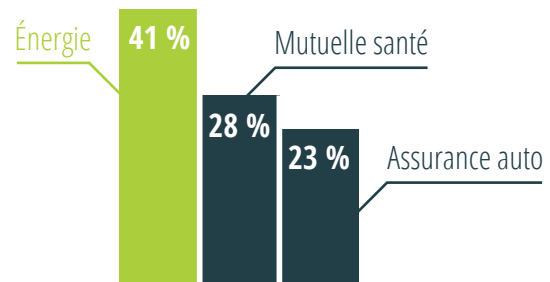


Source : Sondage JeChange.fr/OpinionWay : « Les Français et les changements de fournisseurs » - Avril 2015

Par ailleurs, ce sont les comparateurs d'offres en énergie qui obtiennent **le meilleur taux de transformation**, 41 % des Français les utilisant ayant décidé de souscrire une nouvelle offre en énergie par leur biais ; contre respectivement 28 % pour les comparateurs bancaires ou encore 23 % pour les assureurs automobiles.

Avez-vous souscrit une nouvelle offre par le biais du comparateur que vous avez utilisé dans chacun des domaines suivants ?

Source : Sondage JeChange.fr/OpinionWay : « Les Français et les changements de fournisseurs » - Avril 2015

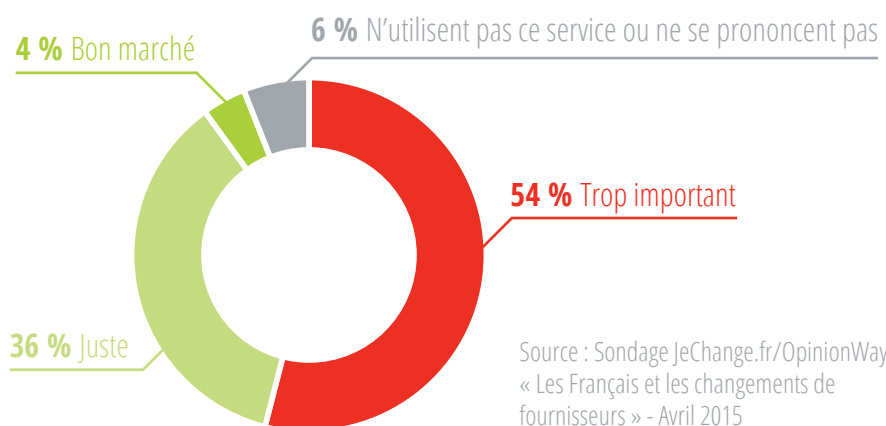


9 Français sur 10 ayant utilisé un comparateur d'offres en énergie estiment que ce dernier **leur a permis de réaliser des économies**. Là encore, un résultat très satisfaisant car dans la grande famille des comparateurs en ligne, seuls les comparateurs spécialisés en assurance automobile font mieux (95 % s'accordant pour formuler le même jugement).



Source : Sondage JeChange.fr/OpinionWay : « Les Français et les changements de fournisseurs » - Avril 2015

De loin, la facture d'énergie (électricité ou gaz naturel) représente aux yeux d'une majorité de Français **(54 %) un poste de dépense « trop important »**, contre 4 % d'entre eux l'estimant « bon marché », et 36 % jugeant le coût de ce poste comme « juste ».

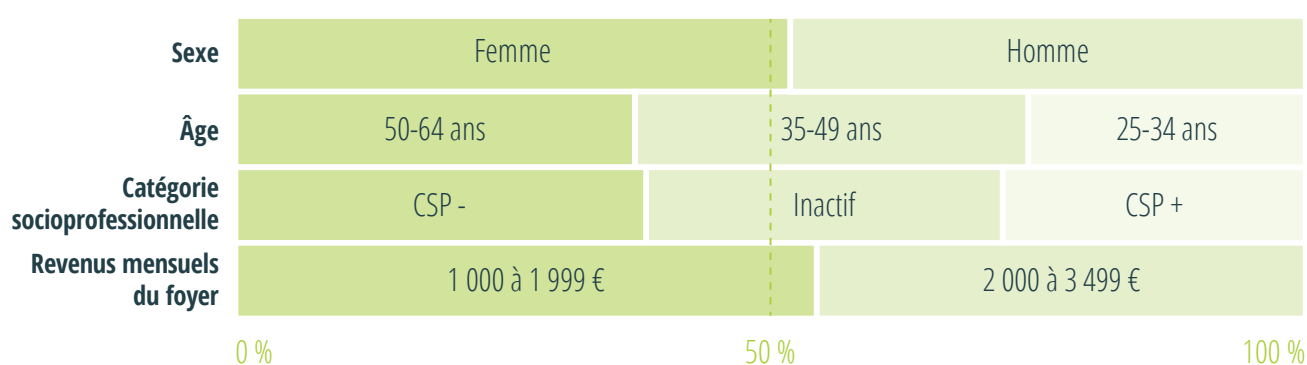


Source : Sondage JeChange.fr/OpinionWay : « Les Français et les changements de fournisseurs » - Avril 2015

Dans le détail, **les femmes** (56 %) sont légèrement plus nombreuses que les hommes (52 %) à percevoir le coût de leur facture d'énergie comme « trop important ». De même, **plus les Français avancent en âge** et plus ces derniers sont nombreux à juger onéreux le coût de leur facture d'énergie : c'est le cas de 43 % des 25-34 ans, de 61 % des 35-49 ans et de 62 % des 50-64 ans.

Du côté des catégories socioprofessionnelles, **les CSP-**, bien plus que les CSP+ ou encore les inactifs, sont particulièrement nombreuses à tirer un tel constat : 61 % des CSP-, contre respectivement 45 % et 53 % des CSP+ et des inactifs. Enfin, d'un point de vue des revenus, ce sont **les foyers modestes** (1 000 € à 1 999 €) qui sont les plus nombreux à formuler un tel jugement : c'est le cas pour 63 % d'entre eux, contre 53 % des foyers compris dans une tranche de revenus supérieure (2 000 € à 3 499 €).

Répartition des 54 % de Français trouvant le coût de leur facture d'énergie trop important



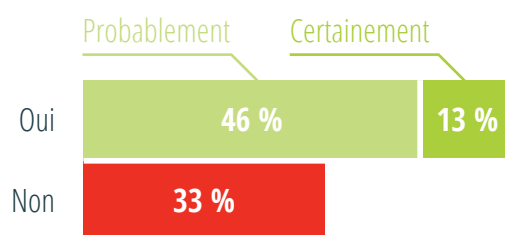
Source : Sondage JeChange.fr/OpinionWay : « Les Français et les changements de fournisseurs » - Avril 2015

Au contraire de cette perception d'un poste de dépense au coût « trop important » – l'énergie - commune à une majorité de Français, ces derniers sont relativement plus partagés quand il s'agit pour eux de se prononcer sur **l'existence, ou non, d'une offre concurrentielle moins chère** que celle qu'ils payent actuellement, avec les mêmes services inclus. 13 % d'entre eux seulement en sont certains (« oui, certainement ») et 46 % le supposent (« oui, probablement »), alors qu'un tiers d'entre eux sont convaincus du contraire (33 %).

Parmi les Français penchant en faveur de l'existence d'une offre en énergie concurrente à la leur, incluant les mêmes services à un coût moins élevé, **les hommes** sont légèrement plus nombreux (61 %) que les femmes (57 %). Aucune différence significative ne s'observe en fonction de l'âge, ce qui n'est pas le cas selon les catégories socioprofessionnelles ou les tranches de revenus.

D'après vous, existe-t-il une offre d'un concurrent moins chère que celle que vous payez actuellement, avec les mêmes services inclus ?

Source : Sondage JeChange.fr/OpinionWay : « Les Français et les changements de fournisseurs » - Avril 2015



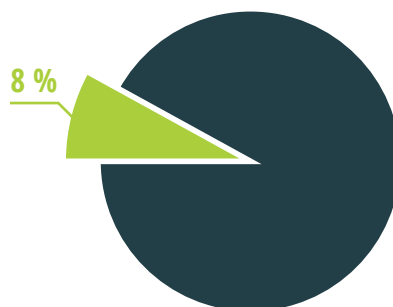
Ainsi, **les CSP-** (63 %) tendent davantage à formuler la même opinion quant à l'existence d'une offre concurrentielle moins chère en énergie que les CSP+ (58 %) et les inactifs (59 %). Concernant les revenus, de toutes les tranches, ce sont **les foyers disposant des ressources les plus élevées** (3 500 € de revenus mensuels et plus) qui sont les plus enclins à croire en l'existence d'une offre rivale à la leur moins chère (pour 68 % d'entre eux). Inversement, un écart de 13 points les sépare des foyers Français disposant des revenus les plus modestes (< 1 000 € par mois), seulement 55 % d'entre eux partageant cette même croyance.

Paradoxalement, si une majorité de Français (54 %) s'accorde à considérer que leur facture d'électricité ou de gaz naturel représente un poste de dépense « trop important », tout comme une majorité d'entre eux (59 %) soupçonnent l'existence d'une offre concurrentielle moins chère, ces derniers sont en revanche particulièrement **peu nombreux à déclarer un changement de fournisseur d'énergie** au cours des douze derniers mois : c'est le cas de 8 % d'entre eux seulement.

Au regard de leurs autres factures courantes, le changement de fournisseur d'énergie est une **pratique relativement marginale** : ces 8 % de Français ayant acté en faveur d'une nouvelle offre en énergie sont à comparer avec les 15 % de Français ayant changé de forfait mobile dans l'année par exemple.

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous changé de fournisseur en découvrant qu'un concurrent proposait les mêmes services pour un prix inférieur ?

Source : Sondage JeChange.fr/OpinionWay : « Les Français et les changements de fournisseurs » - Avril 2015



Parmi cette minorité de Français ayant changé de fournisseur d'énergie, les femmes comme les hommes sont autant représentés. En fonction de l'âge s'observe une tendance singulière : **les jeunes (18-24 ans) sont relativement plus nombreux** (13 %) que leurs aînés à avoir fait jouer la concurrence en énergie ; c'est le cas de 9 % des 35-49 ans, et de 7 % des seniors (65 ans et +). Dans des proportions quasi-similaires, CSP+, CSP- et inactifs sont autant – ou si peu – à changer d'offres en énergie. En revanche, une différence notable s'observe selon les revenus : **les Français les plus modestes (< 1 000 €)** étant quasiment deux fois plus nombreux que ceux étant plus aisés (foyers aux revenus égaux ou supérieurs à 3 500 € / mois) à changer de fournisseur d'énergie : 11 % dans le premier cas contre 6 % dans le second cas.

À la question de savoir quelle somme d'argent devrait leur faire économiser un concurrent pour les pousser à changer de fournisseur d'énergie, les Français, dans leur ensemble, misent sur **168 € d'économies par an**, soit 14 € de remise mensuelle. L'énergie, on s'en souvient, étant le poste de dépense pour lequel le plus de Français assimilent le coût comme « trop important », il n'est pas surprenant que la facture d'électricité ou de gaz naturel soit celle sur laquelle les attentes de ces derniers en termes d'économies soient les plus importantes (à titre d'exemple, 98 € d'économies en moyenne et par an espérés pour la banque, 60 € pour le forfait de téléphonie mobile...).

Quelle somme d'argent devrait vous faire économiser un concurrent pour vous pousser à changer de fournisseur d'énergie ?

Source : Sondage JeChange.fr/OpinionWay : « Les Français et les changements de fournisseurs » - Avril 2015

168 €

d'économies par an

Curieusement, dans le détail de l'échantillon sondé, il apparaît que les attentes en termes d'économies pour l'énergie formulées par **les hommes** sont significativement plus élevées que celles des femmes : les Français visant 187 € d'économies annuelles contre 152 € pour les Françaises.



Source : Sondage JeChange.fr/OpinionWay : « Les Français et les changements de fournisseurs » - Avril 2015

Dans le détail des tranches d'âge également, une tendance singulière s'observe. En règle générale, **plus les Français avancent en âge** et plus leurs aspirations en termes d'économies sont importantes. Ainsi, les plus jeunes (18-24 ans) espèrent une remise annuelle de 99 € de la part d'un fournisseur d'énergie concurrent, contre 132 € pour leurs aînés (25-34 ans), 143 € pour les 35- 49 ans, 217 € pour les 50-64 ans et 206 € pour les seniors (65 ans et +).

Sur cette question, des écarts considérables séparent les Français selon leur catégorie socioprofessionnelle. **Les CSP-** visent une économie moyenne de l'ordre de 139 €, les CSP+ espèrent une remise de 164 € alors que les inactifs formulent les attentes les plus conséquentes, avec 201 € d'économies espérées l'an. Enfin, concernant les tranches de revenus, on serait tenté de dire que **« plus on est riche et plus on souhaite économiser »**. En effet, ce sont les foyers Français disposant des revenus les plus aisés qui formulent systématiquement les attentes les plus hautes en termes d'économie : à titre d'exemple, les foyers dont les revenus sont égaux ou supérieurs à 3 500 € mensuels chiffrant à 206 € la somme d'argent que devrait leur faire économiser un concurrent en vue de changer d'offre en énergie, soit près du double des attentes exprimées en la matière (122 €) par les Français les plus modestes (< 1 000 € de revenus mensuels).

B - L'évolution des mentalités des Français en huit ans (2007-2014)

L'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence, si elle a offert aux consommateurs de nouvelles opportunités pour préserver leur pouvoir d'achat en leur donnant le libre choix de leur fournisseur, s'est traduite également par un **indéniable surcroît de complexité**. Plus de huit ans après le début de cette transition, quel est le degré de connaissance des Français concernant leur facture de gaz ou d'électricité, et ont-ils toujours conscience des nouveaux droits qui sont les leurs ?

Le **huitième baromètre « Énergie Info »** du Médiateur National de l'Énergie, pour lequel plus de 1 500 foyers ont été sondés au mois de septembre 2014, s'emploie précisément à répondre à ces questions. Il fait apparaître, globalement, une stagnation du niveau d'information des Français à un niveau plutôt médiocre, même sur des notions basiques.

La facture d'énergie est une source d'inquiétude pour une majorité de foyers

Les tarifs réglementés ou libres du gaz et de l'électricité ont connu une forte hausse au cours des dernières années, durement ressentie par une majorité de Français. Ces derniers ne peuvent donc pas être taxés d'indifférence sur le sujet de leur facture d'énergie, **jugé « important » ou « très important » par 78 % d'entre eux**.

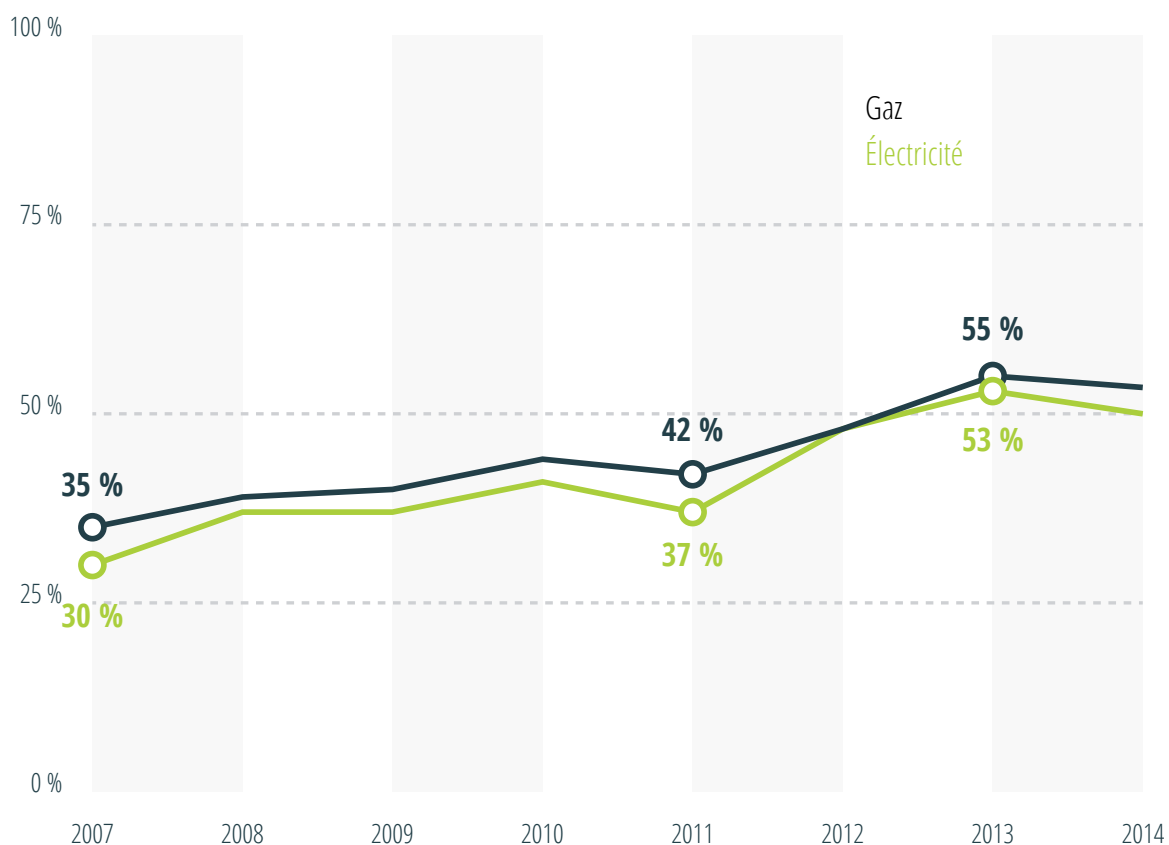
La part consacrée à l'énergie dans le budget familial est considérée comme « très importante » par 14 % des foyers, soit une proportion en nette hausse par rapport aux années précédentes (ils n'étaient que 9 % à le dire en 2007). Cependant les situations de véritable **précarité énergétique** ne semblent pas progresser de façon significative : 13 % des ménages ont éprouvé des difficultés sérieuses à régler une facture au cours de l'année, soit la même proportion que l'année précédente.

Malgré leur manque d'information sur l'actualité du marché énergétique, les Français restent pessimistes sur les perspectives à moyen terme. Ils anticipent, pour pas moins de 92 % d'entre eux, une **nouvelle hausse des tarifs** dans les prochains mois. À noter toutefois que la conviction est moins forte pour le seul prix de l'électricité (78 %).

L'ouverture à la concurrence reste pourtant ignorée de beaucoup...

Les personnes sondées ont-elle connaissance de l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence, et de la possibilité de changer à tout moment de fournisseur de gaz ou d'électricité pour réaliser des économies ? Les résultats sur ce point sont plus que mitigés. D'une façon presque inédite depuis 2007, **le degré d'information régresse** en effet d'une année sur l'autre : 54 % des sondés savent qu'il est possible de changer de fournisseur de gaz, contre 55 % en 2013. De même, 50 % seulement des sondés ont conscience du droit de choisir un nouveau fournisseur d'électricité : un chiffre inférieur de trois points à celui de l'année précédente.

Savez-vous que vous avez le droit de changer de fournisseur d'énergie selon que vous appartenez à un foyer consommateur... ?



Sources : Baromètres 2007 / 2008 / 2009 / 2010 / 2011 / 2012 / 2013 / 2014 Énergie-Info du Médiateur National de l'Énergie

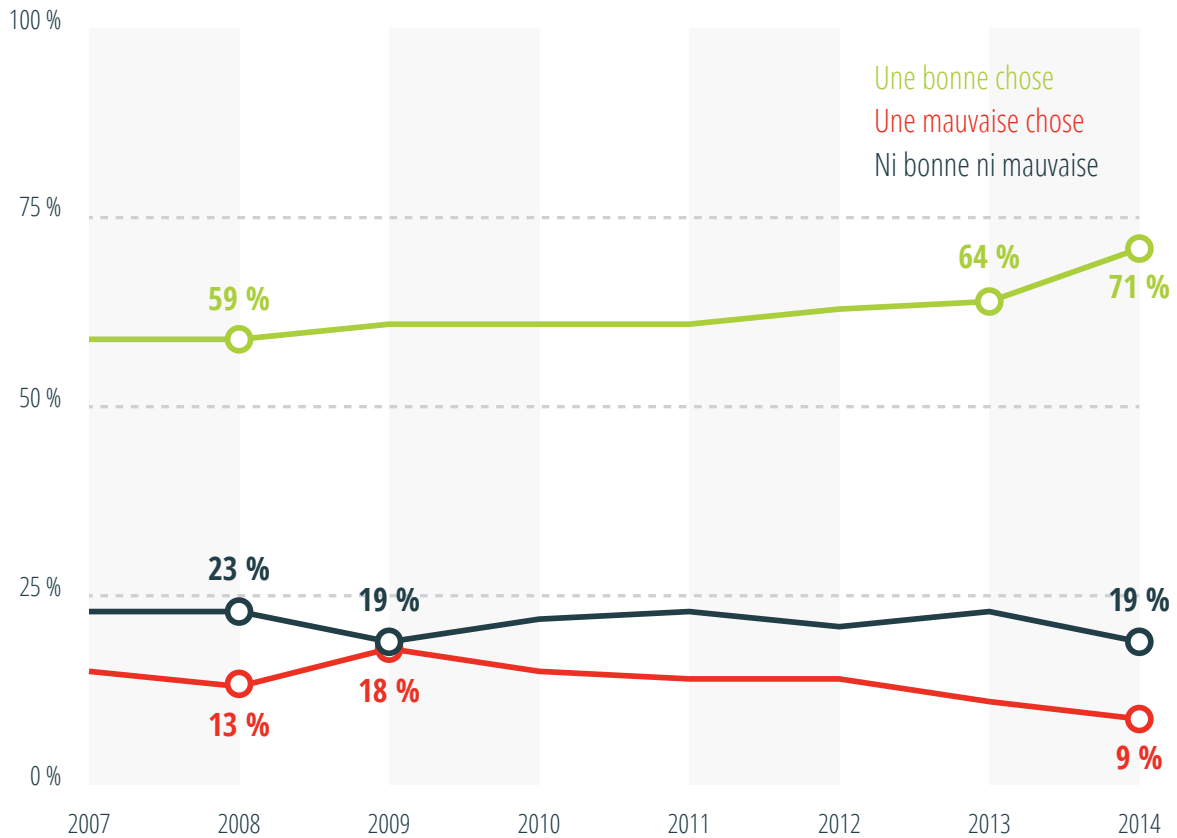
Pour comparaison, les consommateurs se disant informés étaient respectivement 35 % et 30 % en 2007 : le processus apparaît donc extrêmement lent, et semble même se heurter depuis deux ans à un plafond de verre qui sépare la population en deux. D'un côté, une **faible majorité bien informée**, et composée pour l'essentiel des catégories socioprofessionnelles supérieures (69 et 63 %) et des consommateurs les plus jeunes (74 et 59 %). De l'autre, une **forte minorité qui reste dans le brouillard**, dans laquelle par exemple les personnes âgées de plus de 65 ans sont surreprésentées (seulement 39 à 40 % de personnes informées dans cette catégorie).

À la faible connaissance des offres de marché répond, comme en écho, **celle du mécanisme des tarifs réglementés de vente**, alors même qu'une écrasante majorité de Français continue à en bénéficier. Leur existence n'est connue que par un tiers environ des personnes interrogées, et 48 % ont supposé à tort que ces tarifs étaient proposés par l'ensemble des fournisseurs. Difficile, dans ces conditions, de faire valoir les atouts des offres de marché.

...et continue à être mal comprise dans ses modalités

Malgré sa faible notoriété, l'ouverture à la concurrence est **perçue d'une façon plutôt favorable** au sein de la population. Ainsi, près de 7 Français sur 10 sont d'avis que la disparition des monopoles de l'énergie est plutôt une « bonne chose » (71 %), un chiffre en progression de 12 points par rapport à 2007 (59 %). À noter que cette perception positive de la libéralisation de ce secteur est une donnée en progression – faible mais constante – année après année.

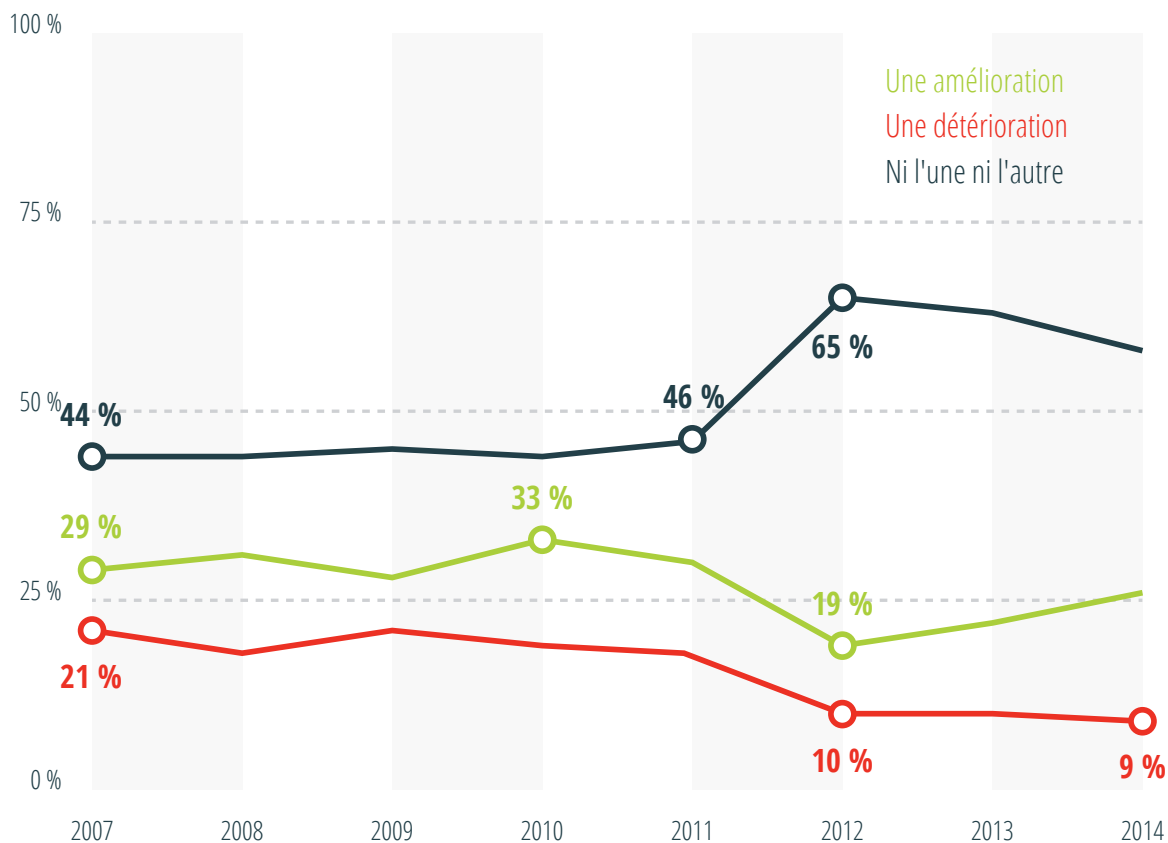
Considérez-vous que l'ouverture du marché de l'énergie est...



Sources : Baromètres 2007 / 2008 / 2009 / 2010 / 2011 / 2012 / 2013 / 2014 Énergie-Info du Médiateur National de l'Énergie

Par ailleurs, 84 % des sondés s'accordent à dire que cette ouverture des marchés a eu un impact neutre ou positif sur la qualité globale du service : les Français étant respectivement 58 % à y lire un statu quo alors que 26 % d'entre eux disent ressentir un effet mélioratif sur cette même qualité du service. Autre signe encourageant, les Français estimant que la libéralisation du secteur a entraîné une détérioration de la qualité du service représentent un point de vue minoritaire dans l'opinion et qui chaque année, est en perte de vitesse (21 % d'avis allant en ce sens en 2007 contre 9 % en 2014).

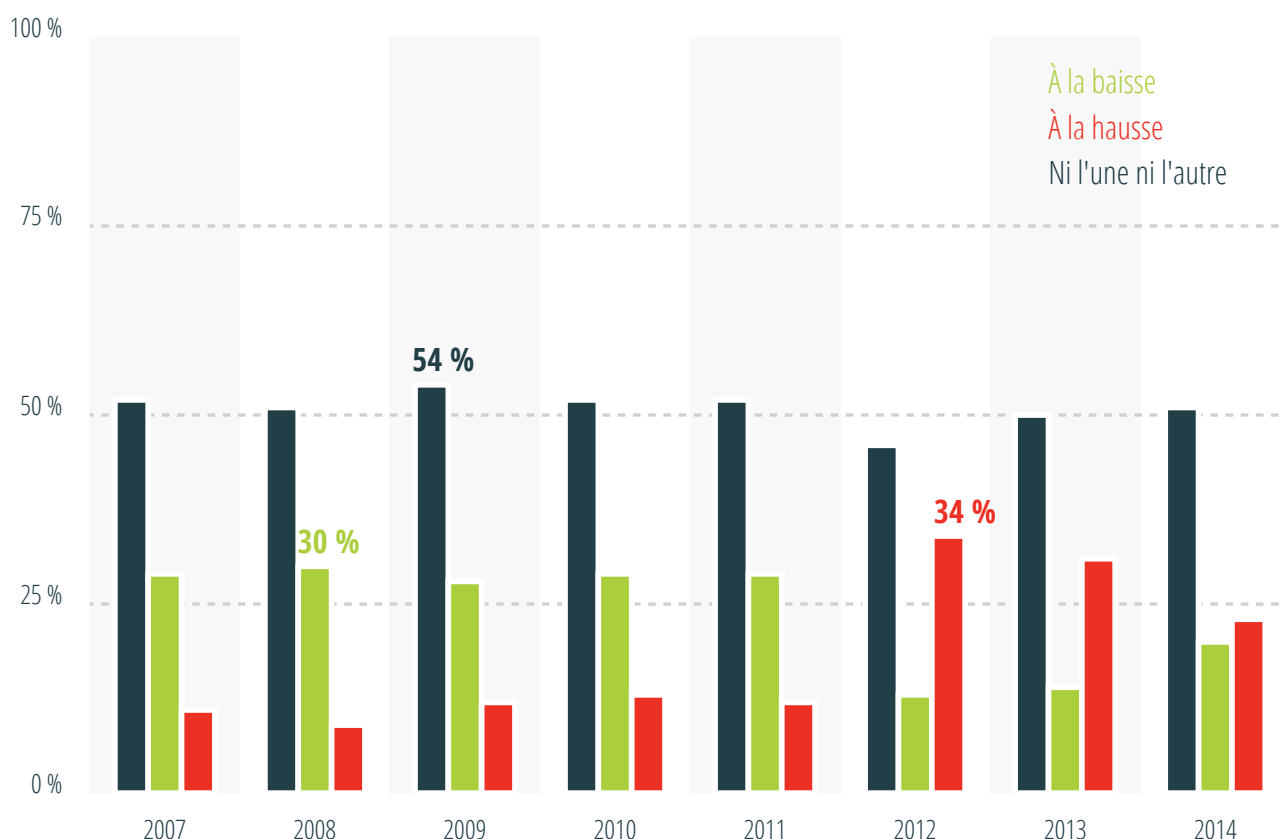
Par rapport à la qualité des services, diriez-vous que cette ouverture a provoqué...



Sources : Baromètres 2007 / 2008 / 2009 / 2010 / 2011 / 2012 / 2013 / 2014 Énergie-Info du Médiateur National de l'Énergie

En revanche, les Français, dans une proportion non négligeable et grandissante (23 % en 2014) estiment que l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence a tiré les tarifs à la hausse. Ils n'étaient pourtant que 11 % à se ranger à pareil avis en 2007. Inversement, la part des sondés ayant une opinion contraire s'est amenuisée d'année en année : si 29 % des Français estimaient que l'apparition de fournisseurs alternatifs avait eu pour effet de baisser les prix de l'énergie en 2007, ils ne sont plus que 20 % à partager la même opinion en 2014.

Diriez-vous que cette ouverture a impacté les prix de l'énergie...

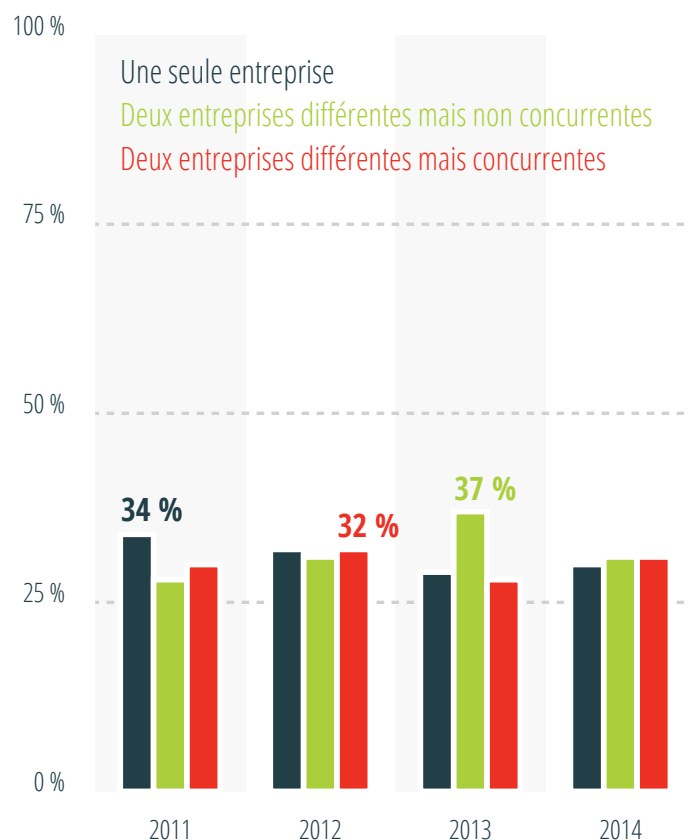


Sources : Baromètres 2007 / 2008 / 2009 / 2010 / 2011 / 2012 / 2013 / 2014 Énergie-Info du Médiateur National de l'Énergie

Les **modalités précises de la mise en concurrence** restent néanmoins **assez floues** pour de nombreux sondés. La distinction entre le fournisseur et le distributeur, en particulier, constitue toujours un gros point de difficulté. Seules 41 % des personnes interrogées ont ainsi été capables d'attribuer la relève de leur compteur au distributeur (ERDF ou autre), tandis que que les autres continuaient à y voir une mission traditionnelle d'EDF ou refusaient de se prononcer.

De fait, **l'ancien monopole historique EDF-GDF existe encore** dans l'esprit d'un grand nombre de consommateurs, ce qui n'aide pas à comprendre le fonctionnement actuel du marché. Pour 30 % d'entre eux, il s'agit toujours d'une seule et même entreprise. 31 % savent par ailleurs les distinguer, mais ignorent que les deux entreprises sont désormais concurrentes (GDF Suez propose des contrats électricité, et EDF des contrats gaz). Le récent changement de nom de GDF Suez, qui devient Engie à grand renfort de campagnes de communication, va sans doute aider une part des clients à remettre leurs connaissances d'actualité.

Selon vous, EDF et GDF sont...



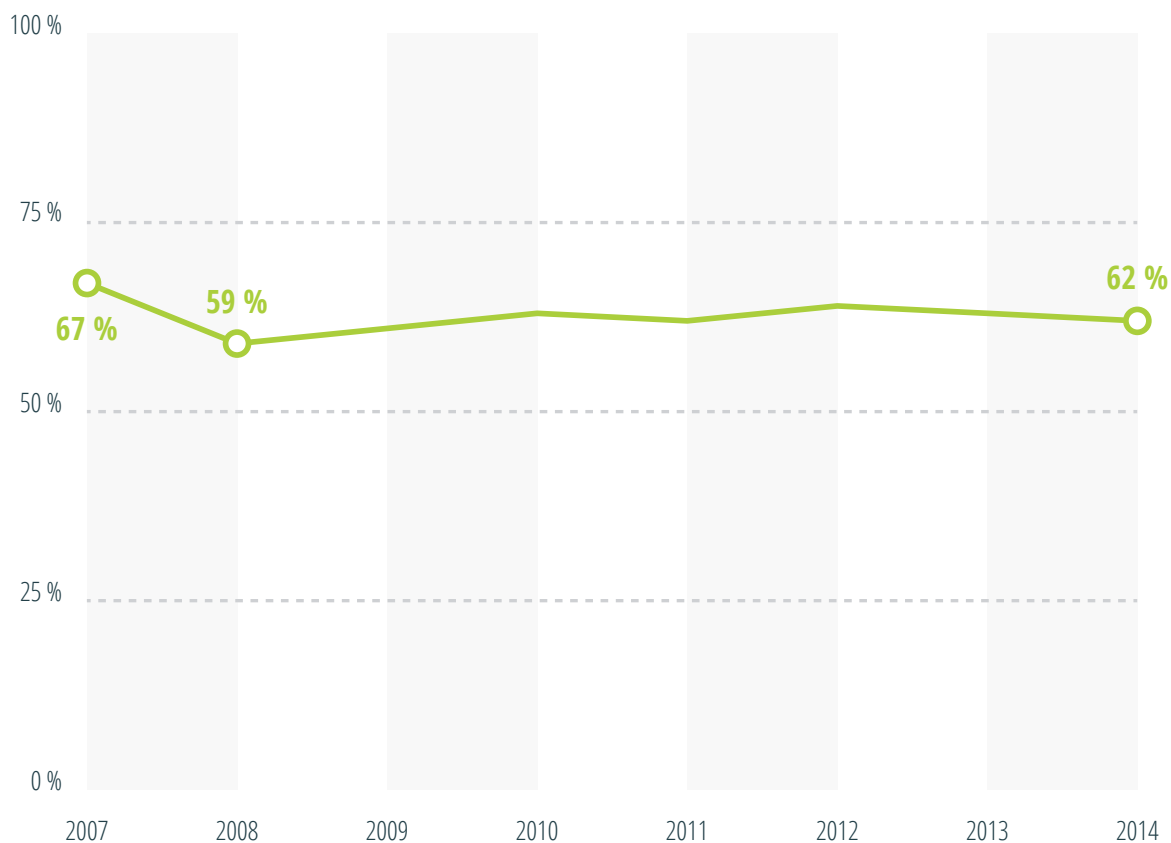
Sources : Baromètres 2007 / 2008 / 2009 / 2010 / 2011 / 2012 / 2013 / 2014 Énergie-Info du Médiateur National de l'Énergie

Changement de fournisseur, recours au médiateur : des droits encore peu exercés

Même si la moitié des foyers ont désormais connaissance de la possibilité de changer de fournisseur, ils ne sont pas pour autant plus nombreux qu'avant à mettre ce droit en pratique. Seules **10 % des personnes interrogées indiquent avoir déjà changé de fournisseur** de gaz ou d'électricité au moins une fois : une proportion qui n'évolue quasiment pas depuis 2010. On note, dans le détail, une mobilité beaucoup plus forte pour le gaz (18 %) que pour l'électricité (4 %), ce qui corrobore parfaitement la différence de concentration sur ces deux marchés.

Paradoxalement, les sondés sont pourtant 62 % à se montrer séduits par l'idée de disposer d'un fournisseur unique pour le gaz et l'électricité. Si beaucoup rechignent tant à passer à l'acte, cela tient sans doute pour beaucoup à **certaines idées préconçues sur la procédure de changement de fournisseur** : 45 % des ménages redoutent en effet qu'elle soit « compliquée », sans doute par méconnaissance des facilités offertes (changement gratuit, sans frais, à tout moment).

Vous semble-t-il préférable d'avoir recours à un seul et unique fournisseur pour les deux énergies ?



Sources : Baromètres 2007 / 2008 / 2009 / 2010 / 2011 / 2012 / 2013 / 2014 Énergie-Info du Médiateur National de l'Énergie

Malgré les efforts engagés et la communication active menée sur le site Internet Énergie-Info, **le Médiateur National de l'Énergie reste un illustre inconnu** aux yeux d'une forte majorité de Français : seuls 21 % d'entre eux disent en avoir déjà entendu parler. Seule consolation : cette minorité a une opinion très positive de l'institution. 82 % estiment ses missions « utiles », voire « très utiles », et une proportion similaire souhaiterait que le médiateur les protège davantage dans le domaine de la transition énergétique.

Les compteurs communicants s'installent progressivement dans le paysage

Plus de 42 % des sondés ont déjà entendu parler de la **nouvelle génération des compteurs communicants**, ce qui constitue plutôt une bonne surprise eu égard à la technicité du sujet. De plus, les sondés effectivement touchés par les campagnes de communication sur ce sujet en ont retenu l'essentiel, puisque 90 % ont compris le principe du relevé de l'index de consommation à distance.

Reste que les projets spécifiques liés au compteur d'électricité Linky et, surtout, au compteur de gaz Gazpar récoltent une notoriété assez faible pour l'instant (respectivement 23 % et... 4 % !). Par ailleurs, et même parmi les sondés qui connaissent les compteurs communicants, de **fortes incertitudes demeurent** visiblement sur les modalités de leur installation : 57 % pensent à tort qu'elle sera payante, et 32 % la croient facultative.

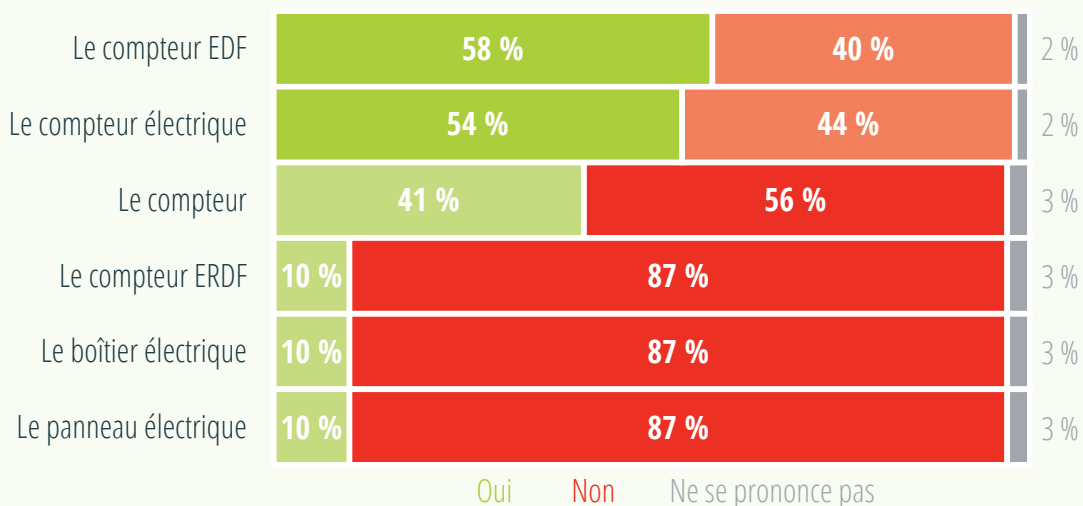
Focus sur la confusion entretenue entre fournisseur et distributeur

Au-delà de cette méconnaissance de l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence partagée par une majorité de Français, le terrain de nos jours toujours occupé par les anciens monopoles de l'énergie sur les segments de la vente d'énergie aux particuliers, mais également la place que ces derniers tiennent dans les consciences et les comportements des ménages sont **des freins persistants à davantage de concurrence.**

À titre d'illustration, JeChange.fr a passé commande à Harris Interactive d'un **sondage** à l'automne 2014, centré sur « **Les Français et le compteur électrique** ». Soupçonnant une association courante et spontanée qu'une majorité de Français réalise entre « compteur électrique » et « l'entreprise EDF », notre comparateur a confié à Harris une enquête d'opinion auprès d'un échantillon représentatif des Français afin de mesurer la pertinence de ce postulat.

Invités à indiquer s'ils utilisaient ou pas certains termes pour désigner l'appareil permettant d'évaluer leur consommation d'énergie, la majorité des Français affirme utiliser le terme de « **compteur EDF** » (**58 %**), y compris parmi les personnes n'ayant pas pour fournisseur d'électricité EDF (52 %). À noter à ce sujet que ce terme est davantage utilisé par les cadres et les professions libérales (70%).

Pour chacune des expressions suivantes, l'utilisez-vous au quotidien pour désigner l'appareil permettant d'évaluer votre consommation électrique ?



Sources : Sondage JeChange.fr/Harris Interactive : "Les Français et le compteur électrique" - Octobre 2014

De ce point de vue, et à l'instar de l'ancien groupe GDF-Suez, ayant récemment opté en faveur d'un changement de nom (devenu Engie), EDF pourrait très bien procéder de même à moyen, voire court-terme. Cette perspective rejoindrait d'ailleurs dans ses grandes lignes les conclusions rendues à ce sujet par la CRE, laquelle a très clairement fait comprendre qu'elle ne souhaitait **plus de jumeaux dans l'énergie.**

3. Quelles perspectives à venir pour l'ouverture des marchés ?

A - Non, l'augmentation des prix ressentie n'est pas due à la libéralisation du secteur

Plus de dix ans se sont déjà écoulés depuis le 1^{er} juillet 2004, date à laquelle les deux directives communautaires 2003/54/CE et 2003/55 autorisaient tous les professionnels français à souscrire le contrat de gaz ou d'électricité de leur choix. De même, le dixième anniversaire de l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence pour tous les clients particuliers, survenue le 1^{er} juillet 2007, approche à grands pas.

À première vue, la transition peut apparaître comme **un échec relatif** : non seulement les particuliers ne sont encore qu'une minorité à avoir opté pour un contrat chez un fournisseur alternatif de gaz ou d'électricité, mais la modération tarifaire tant promise n'a jamais eu lieu, bien au contraire. Pour autant, les choses sont-elles aussi simples ?

Un constat : la libre concurrence n'a pas empêché l'augmentation des prix

L'un des arguments les plus couramment entendus au sujet de l'ouverture des marchés de l'énergie était celui de **la modération des tarifs** : soumis à la concurrence d'autres acteurs, les opérateurs historiques EDF ou GDF ainsi que les pouvoirs publics seraient contraints de s'aligner à la baisse et d'en faire profiter tous les consommateurs.

Les dix ans qui ont suivi ont pourtant connu une **hausse ininterrompue du coût de l'énergie**. Selon la base Pégase du ministère chargé de l'Énergie, le coût complet d'une consommation d'électricité de 100 kWh avec un compteur à 6 kVA et l'option HP/HC était en moyenne de 12,04 € en 2005. Le même profil de consommation revenait à 16,01 € en 2014, soit une augmentation conséquente de 32,97 %, nettement supérieure à l'inflation.

Concernant le gaz naturel, **les chiffres sont encore plus parlants**. En 2004, une consommation de 100 kWh au tarif B1 (usage chauffage) revenait en moyenne à 3,15 €. En 2013, la somme réclamée pour la même consommation est de 5,73 €, soit une augmentation de 81,90 %. Le seul coût de l'abonnement annuel en B1 passe par ailleurs de 124,15 € en 2004 à 209,10 € en 2013.

La forte augmentation des prix, malgré l'ouverture complète à la concurrence, constitue un **paradoxe** que ne manque pas de soulever le Médiateur National de l'Énergie dans un rapport en date du 1^{er} juillet 2014. Ce dernier va jusqu'à estimer que les consommateurs professionnels ou particuliers sont les grands perdants de la réforme.

En cause : différents facteurs exogènes...

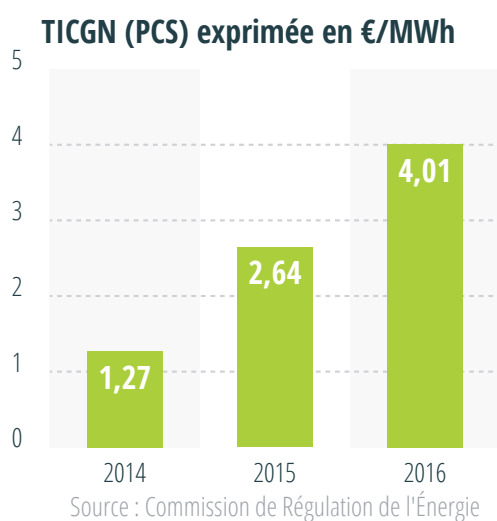
Corrélation n'est pas causalité ! Même si les deux phénomènes sont intervenus en même temps, il semble abusif d'expliquer l'augmentation du coût de l'énergie par l'ouverture des marchés à la concurrence. Plusieurs autres causes exogènes peuvent être mises en avant pour expliquer cette tendance.

Concernant le marché de l'électricité, il convient de rappeler que la décennie précédant l'ouverture à la concurrence a été marquée par une **politique publique de forte modération des tarifs réglementés de vente**. Les TRV, en tendance, connaissent notamment une baisse significative entre 1996 et 2003, alors même que les coûts fixes supportés par EDF pour son fonctionnement ou encore l'entretien des centrales nucléaires suivaient déjà une courbe inverse. L'augmentation des dix années suivantes peut donc être interprétée comme un **inévitables rattrapage**, qui est d'ailleurs loin d'être terminé (+5 % au 1^{er} août 2013, +2,5 % au 1^{er} novembre 2014...).

Les fournisseurs de gaz naturel, quant à eux, ont subi de plein fouet l'augmentation du cours de cette énergie fossile sur les marchés internationaux au cours des dix dernières années. La France, en effet, importe la totalité de son gaz naturel et peut donc être touchée par les **conséquences de diverses tensions géopolitiques** (Russie, Afrique...) ou, tout simplement, par l'appréciation du prix du gaz en raison de l'augmentation de la demande. Il convient de rappeler que les tarifs réglementés du gaz sont déterminés par plusieurs facteurs, dont le taux de change \$/€, les cours du pétrole et bien sûr ceux du gaz.

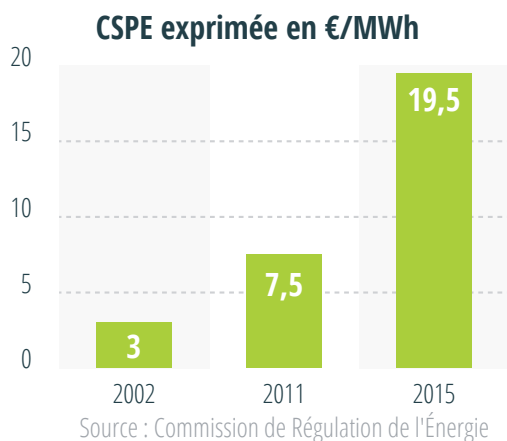
Dans les deux cas, enfin, il faut souligner que **le passage d'un monopole d'État à un marché concurrentiel ne s'est pas fait sans quelques difficultés**, ce qui a pu retarder les effets bénéfiques attendus. Concernant l'électricité, les imperfections du marché et l'épineuse question du partage équitable de l'énergie nucléaire ont notamment nécessité l'adoption d'une nouvelle loi « NOME » en 2010, ainsi que la mise en place du dispositif de l'ARENH. Concernant le gaz naturel, des distorsions de concurrence ont pu être relevées par les autorités publiques et ont conduit par exemple l'Autorité de la concurrence, fin 2014, à demander la communication des fichiers des clients TRV de GDF Suez à ses concurrents.

...et une fiscalité croissante



L'augmentation récente et importante des taxes frappant la facture de gaz ou d'électricité s'applique indistinctement aux offres de marché et aux tarifs réglementés. Ce phénomène augmente de façon artificielle le coût de l'énergie pour tous, et peut donc donner aux contribuables **une vision faussée des effets de l'ouverture à la concurrence**.

Dans le domaine du gaz, rappelons notamment que la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (**TICGN**) s'applique aux particuliers depuis le 1^{er} avril 2014, ce qui n'était pas le cas auparavant. Elle a été initialement fixée à cette date à 1,27 €/MWh (PCS), ce qui avait conduit à une augmentation des tarifs alors même que les cours du gaz, au



même moment, connaissaient une chute notable. Son montant, de plus, devrait atteindre 4,01 €/MWh à l'horizon du 1^{er} janvier 2016, soit **une augmentation de 216 % en moins de deux ans**.

Du côté de l'électricité, il convient de souligner la course effrénée de certaines charges comme la contribution aux charges de service public de l'électricité (**CSPE**), qui finance notamment le Médiateur National de l'Énergie, les tarifs sociaux ou encore le rachat de l'électricité propre. Fixée à 19,5 € du MWh depuis le 1^{er} janvier 2015, elle représente déjà 10 % de la facture du client moyen et a connu, depuis 2002, **une augmentation totale de... 550 % !**

Des offres de marché souvent plus compétitives que les tarifs réglementés...

Même si les effets concrets de l'ouverture à la concurrence ont donc pu décevoir ceux qui en attendaient de fortes baisses de prix, certaines offres de marché n'en restent pas moins **des opportunités très intéressantes** par rapport aux tarifs publics. Le dernier rapport de l'observatoire des marchés de l'électricité et du gaz naturel, pour le premier trimestre 2015, prouve la compétitivité de nombreux fournisseurs alternatifs.

Chez certains acteurs comme Direct Energie ou encore Eni, il est ainsi possible de souscrire une **offre à tarif indexé** sur les TRV gaz ou électricité pour bénéficier immédiatement, et durablement, d'une réduction garantie de 4 ou 5 % par rapport à ces derniers.

L'autre option consiste à souscrire une **offre à prix fixe** pendant un, deux ou trois ans. Avec la perspective, à terme, d'échapper à une nouvelle hausse des TRV et de réaliser alors des économies pouvant dépasser 10 %.

...mais un niveau d'information des Français encore insatisfaisant

L'idée qu'il est possible de choisir librement son fournisseur de gaz ou d'électricité semble **rentrer progressivement dans les mœurs**. Nous l'avons vu, en 2014, le 8^e baromètre annuel Énergie-Info révélait que 50 % des Français avaient connaissance de ce droit concernant l'électricité, et 54 % concernant le gaz. Pour mémoire, ils n'étaient respectivement que 30 et 35 % au moment de l'ouverture des marchés en 2007.

Cela signifie donc qu'une grosse minorité de la population est encore convaincue que la fourniture en gaz ou en électricité passe nécessairement par les anciens monopoles GDF ou EDF. Les nouvelles campagnes de communication récemment envisagées par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pourraient favoriser **une meilleure information du public** et une ouverture accrue à la concurrence.

B - Quelques recommandations en faveur de davantage de concurrence

Pour toutes les raisons présentées ci-avant, il apparaît que l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence reste **une construction inaboutie**.

À ce sujet, et endossant pour majeure partie les récentes **recommandations pointées par la Cour des comptes** en son rapport public annuel, JeChange.fr prend position en faveur des mesures suivantes :

1. **Étendre la légitimité de la CRE**, l'autonomie de son fonctionnement (y compris budgétaire) et conforter ses prérogatives en termes de proposition, consultation, décision et sanction quant au règlement des différends,
2. Renforcer la séparation des activités régulées de distribution d'électricité et de gaz et les activités ouvertes à la concurrence en accroissant significativement **l'indépendance de gestion d'ERDF comme GrDF** vis-à-vis des opérateurs historiques, notamment dans le but de pérenniser leur obligation de neutralité ; mais également mettre un terme à toute pratique amenant à confondre les images des fournisseurs d'une part à celles des distributeurs d'autre part,
3. **Pérenniser le déploiement des nouveaux compteurs intelligents** « Linky » comme « Gazpar », et ce, en vue de permettre à l'ensemble des fournisseurs de développer des offres commerciales ciblées en fonction des profils de consommation et ainsi accentuer leur différenciation aux yeux des clients,
4. **Dynamiser et recentrer l'information publique** vers les particuliers sur l'ouverture des marchés à la concurrence, au besoin en renforçant les moyens de fonctionnement du MNE,

Et plus spécifiquement, concernant le **marché de l'électricité** :

5. Mener à bien les initiatives déjà engagées visant à **lever les obstacles à l'ouverture du segment de la production** en renouvelant les concessions hydroélectriques et en faisant évoluer la politique de soutien aux énergies renouvelables, en vue de limiter une concentration des principaux moyens de production,
6. **Engager la réflexion sur l'avenir du mécanisme de l'ARENH**, un dispositif, rappelons-le, institué par la loi NOME de 2010 pour une période transitoire courant jusqu'à 2025,
7. **Sanctuariser les dispositions actuelles de couverture des coûts** supportés par l'opérateur EDF, notamment telles que présentes à l'article L.337-5 du Code de l'énergie, principe synonyme tant d'obligation communautaire que d'impératif concurrentiel.

De son côté, JeChange.fr, en sa qualité de comparateur privé d'offres en énergie, demeure fidèle à sa politique de gratuité, d'indépendance auprès de ses partenaires et de transparence vis-à-vis de ses utilisateurs. Si ce modèle reste évidemment perfectible, JeChange.fr renouvelle en ces lignes sa volonté d'adhérer à moyen-terme à la Charte Nationale des Comparateurs telle qu'éditée par la FEVAD, dès lors que celle-ci sera conforme à la réalité économique des comparateurs. Par ailleurs, et de manière plus générale, JeChange.fr réaffirme son souhait de continuer à se conformer à toute disposition légale que les pouvoirs publics jugeraient opportune d'établir, et ce, au bénéfice d'une information et de services clairs et loyaux à destination du consommateur final.

À propos de Je CHANGE .fr

Fondé en 2006 et présidé par Gaël DUVAL, JeChange.fr est le premier comparateur indépendant dédié à la réduction des factures courantes auprès des particuliers.

Numéro 1 de la comparaison d'offres en énergie - gaz & électricité - et dans les télécoms - ADSL & mobile - JeChange.fr s'impose également comme un acteur de premier plan du courtage en assurance. JeChange.fr propose par ailleurs ses services dans l'univers de la banque en ligne et du crédit et accompagne les consommateurs dans leurs démarches de résiliation.

L'entreprise, implantée à Agen, est dirigée par Philippe GOOLD suite au rachat par JeChange.fr de DSLvalley.com, pionnier et leader historique de la comparaison d'offres ADSL en France.

Les outils gratuits de JeChange.fr d'aide à la comparaison, à la résiliation et à la souscription de contrats sont utilisés par plus de 800 000 visiteurs uniques mensuels. Chaque année, JeChange.fr permet à près de 3 % des foyers français de réduire le montant de leurs factures du quotidien.

Affichant une croissance doublée en un an, JeChange.fr a dégagé en 2014 un chiffre d'affaires voisin de 8 millions d'euros et a créé plus de 40 emplois sur les dix-huit derniers mois, portant ses effectifs à un total de 76 employés. Avec plus de 130 000 contrats générés par an et une forte progression de son résultat d'exploitation, JeChange.fr a su démontrer la viabilité de son modèle économique – fondé sur le principe du commissionnement - et envisage désormais une extension prochaine de ses activités à international.

Ayant fait de l'innovation le moteur de sa stratégie et le centre de sa vision, JeChange.fr a reçu en ce sens de multiples distinctions saluant cette dynamique, tel le Prix de la meilleure campagne de publicité pour son spot TV aux Favori de la FEVAD 2011 ou encore le Trophée SUA de l'Innovation en septembre 2014. En outre, JeChange.fr a été nommé au Prix de l'Entreprise d'Avenir 2014 - Région Sud Ouest par E&Y.

Contact Presse JeChange.fr : Gaël Duval : ☎ 01 78 09 96 77 ✉ presse@jechange.fr

Suivez-nous !  facebook.com/Jechange.fr  [@JeChangeFr](https://twitter.com/JeChangeFr)

Je  CHANGE.fr

On gagne toujours à comparer

INTERNET - CRÉDIT - ASSURANCE - MOBILE - ÉNERGIE - BANQUE